

Saint-Denis, lundi 14 avril 2025

Le Président

Monsieur Christophe PORLIER

Réf :

Objet : Lettre de « Mission Numérique, Usages et Intelligence Artificielle »

Cher Collègue,

La transformation numérique, l'usage innovant des technologies et l'intégration de l'intelligence artificielle constituent des axes stratégiques majeurs pour l'Université de La Réunion. Ces priorités s'inscrivent dans notre volonté de renforcer l'excellence académique, l'efficacité administrative et notre visibilité sur le territoire, au niveau national et international.

C'est dans ce contexte essentiel que j'ai décidé de vous nommer Vice-président délégué « Numérique, Usages et Intelligence Artificielle ».

Votre mission s'articulera autour des axes principaux suivants :

1. **Élaboration et pilotage de la stratégie numérique** : Vous proposerez et piloterez une stratégie ambitieuse, cohérente et innovante de transformation numérique en intégrant activement toutes les parties prenantes (personnels, enseignants-chercheurs, étudiants, partenaires extérieurs). Vous assurerez le suivi opérationnel et budgétaire du Schéma directeur du Numérique
2. **Intégration harmonieuse et sécurisée du numérique** : Vous veillerez à l'intégration efficace du numérique dans toutes les missions fondamentales de notre établissement (formation, recherche, administration), tout en garantissant la sécurité et l'éthique dans l'utilisation des ressources numériques
3. **Développement du Système d'Information et cybersécurité** : Vous superviserez le développement et la mise à jour du Système d'Information et du système décisionnel de l'université. Vous mettrez en place des dispositifs robustes en matière de cybersécurité, notamment un Plan de Continuité d'Activité (PCA) et un Plan de Reprise d'Activité (PRA)
4. **Développement des compétences numériques** : Vous accompagnerez et sensibiliserez l'ensemble des acteurs de l'université au développement de leurs compétences numériques, par la mise en place d'actions de formation adaptées aux besoins identifiés

5. **Pilotage du développement de l'intelligence artificielle (IA) :** Vous encouragerez et superviserez le développement de l'IA au sein de l'université, en promouvant l'innovation et les nouveaux usages tout en veillant scrupuleusement aux aspects éthiques et réglementaires liés à ces technologies
6. **Université Numérique en Région :** Vous poursuivrez et intensifierez les activités de l'Université Numérique en Région, notamment à travers ses missions de formation, de formation tout au long de la vie, de diffusion du savoir et particulièrement la WebTV UNR
7. **Représentation et veille technologique :** Vous représenterez l'université dans les réseaux régionaux, nationaux et internationaux dédiés au numérique et assurerez une veille technologique active afin de maintenir notre établissement à la pointe des avancées numériques

Pour mener à bien ces missions, vous bénéficierez d'une délégation pleine et entière et de moyens humains, techniques et financiers adéquats, notamment ceux spécifiquement alloués à l'axe Numérique, Usages et Intelligence Artificielle. Vous collaborerez étroitement avec l'équipe présidentielle, les composantes, les laboratoires et la direction générale des services, dans une dynamique collaborative et constructive.

Vous pourrez également vous appuyer sur un chargé de mission système d'information et pilotage par les données.

Vous recevrez une compensation indemnitaire conformément à votre statut et au régime adopté par le conseil d'administration.

Vous serez régulièrement invité à présenter un rapport d'activité et l'état d'avancement de vos travaux devant la Gouvernance, le Conseil des directeurs de composantes et au moins une fois par an devant le Conseil d'administration.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement et votre sérieux pour accomplir ces missions essentielles, je vous prie de croire, Cher Collègue, en l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus confiants.

Pr Jean-François HOARAU
Président de l'Université de La Réunion



Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 02 MAI 2025